

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2021_ 01 25

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE LUNDI 28 JUIN 2021,
L'an deux mille vingt et un, le vingt huit juin, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 juin 2021, s'est assemblé au lieu extraordinaire de ses séances, Maison des fêtes familiales, sous la présidence de M. **VISKOVIC, MAIRE.**

PRÉSENTS : M. **VISKOVIC**, M. **TIENG**, Mme **NEDJARI**, M. **FONTAINE**, Mme **TROQUIER**, M. **RATOUCHNIAK**, Mme **JEGATHEESWARAN**, Mme **SABOUNDJIAN**, M. **MAYOULOU NIAMBA**, M. **DUJARDIN DRAULT**, Mme **VISKOVIC**, Mme **ROTOMBE**, Mme **VICTOR-LEROCH**, Mme **NATALE**, M. **BRICOGNE**, M. **TRIEU**, Mme **RAJAONAH**, M. **ROSENMANN**, M. **NOTE**, Mme **JULIAN**, M. **TATI**, Mme **SAFI**, M. **BEGUE**, Mme **MONIER**, M. **BOUTET**, M. **KONTE**, Mme **PERUGIEN**.

EXCUSÉS :
M. **DRAME**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :
Mme **SAKHO-CAMARA**, qui a donné pouvoir à M. **FONTAINE**.
M. **ABOUDOU**, qui a donné pouvoir à M. **MAYOULOU NIAMBA**.
Mme **DAGUILLANES**, qui a donné pouvoir à M. **TIENG**.
Mme **SAFI**, qui a donné pouvoir à Mme **NEDJARI**.
M. **CHAVANCE**, qui a donné pouvoir à M. **BOUTET**.
Mme **RENIER**, qui a donné pouvoir à M. **BOUTET**.

Sortie de Mme **VICTOR-LEROCH** pour le point n° 16.
Sortie de M. **TRIEU** pour le point n° 29.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **MONIER**

29) SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC L'EPAMARNE SUR LA PARCELLE CADASTRÉE AK 167 EN VUE DE LA RELOCALISATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE L'ALLÉE DES BOIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'agglomération Paris Vallée-de-la-Marne du 24 mai 2019,

VU le projet de bail emphytéotique établi par Maître Antoine ROLLET, notaire à Paris,

CONSIDÉRANT que la relocalisation de l'école maternelle de l'Allée-des-Bois est indispensable afin de permettre la transformation du quartier des Deux-Parcs dans le cadre du NPNRU,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commune de se porter acquéreur ou de solliciter un bail emphytéotique auprès de l'EPAMARNE pour la parcelle AK 167 afin de pouvoir relocaliser l'école maternelle de l'Allée-des-Bois,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Urbanisme - Vie commerciale en date du 11 juin 2021,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau municipal en date du 14 juin 2021,

ENTENDU l'exposé de Mme VISKOVIC, Conseillère municipale déléguée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, (28 VOTES POUR, 0 VOTE CONTRE, 3 ABSTENTIONS)

APPROUVE les termes du bail emphytéotique à conclure entre l'EPAMARNE et la Commune de Noisiel sur la parcelle AK 167,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit bail et tous autres documents en relation avec le dossier,

DIT que les frais liés à la signature dudit bail seront à la charge de la Commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Publié au RAA le 01 JUIL. 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
ID : 077-217703370-20210628-DEL2021_0125-DE

Département :
SEINE ET MARNE

Commune :
NOISIEL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Meaux
Pôle topographique et de gestion
cadastrale Cité administrative de Mont
Thabor 77337
77337 Meaux Cedex
tél. 01 64 35 32 52 -fax
ptgc.770.melun@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 08/06/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

